



COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Juin 2020

Le 11 juin 2020 le Conseil Municipal de la Commune de *SERVES* sur Rhône, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Christèle DEFRANCE, Maire,

Présents : MM. BOUTRY, FLORES, FOUREL, GIRARDET, MONTAGNE, PERDRIX, TAVENARD, VUILLERMET, MMES DEFRANCE, GIACOMINO, JULLIEN-PALETIER, MAILLOT, PUYOU

Absent excusé : Mmes Audrey JEANPERT et Véronique MERCIER

Pouvoirs : Mme Audrey JEANPERT donne pouvoir à Mr Guillaume FOUREL, Mme Véronique MERCIER donne pouvoir à Mme Christèle DEFRANCE

Secrétaire de Séance : Mme Françoise MAILLOT

Après lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 25 mai 2020, le Maire ouvre la séance :

Décisions du Maire

DEC 2020-01 :

Signature du devis CNE – Route des Benassons (relevé topographique pour délimitation du domaine public VC 26) : 2610.00€

DEC 2020-02 :

Signature du contrat de formation CACES à la société ARDROM Formation pour un montant de 552.00€

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

2020-12 : Indemnité des adjoints

Vu le code général des Collectivités et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Vu l'élection des adjoints en date du 25/05/2020 ;

Vu les arrêtés municipaux en date du 02/06/2020 portant délégation de fonction aux adjoints au maire ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi ;

Madame le Maire propose d'allouer le taux maximal correspondant à la strate de la commune de Serves-sur-Rhône à savoir 10.7% de l'indice brut 1027 soit 416.17€ brut par mois.

Approbation à la majorité des Conseillers Municipaux. Une abstention : Mr Daniel FLORES

2020-13 : convention ARCHE AGGLO

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de convention de coopération entre la communauté d'agglomération ARCHE Agglo et la commune de Serves-sur-Rhône au titre de l'exploitation du service de l'assainissement collectif, compétence depuis le 01/01/2020 d'ARCHE AGGLO.

Elle précise que cette convention prévoit de reverser à la Communauté d'Agglomération ARCHE AGGLO l'excédent de clôture du budget annexe de l'assainissement collectif correspondant à la charge nette des travaux engagés par la commune, travaux HT, déduction faite des subventions.

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux

2020-14 : Détermination du nombre de membres au CCAS

Madame le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire. Il est proposé au Conseil municipal de fixer, comme auparavant, à 10 le nombre des membres

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux

2020-15 : Subventions aux associations

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les propositions de la commission des Finances réunie le 08 juin 2020 à savoir

➤ Association culturelle	: 300€
➤ La Boule servoise	: 300€
➤ Les Servois sans souci	: 300€
➤ FCLS	: 1 380€
➤ Les Amis du Vieux Serves	: 100€
➤ ACCA	: 100€
➤ Amicale des Sapeurs-Pompiers	: 230€
➤ Croix Rouge	: 76€
➤ Ligue contre le cancer	: 76€
➤ Les Resto du cœur	: 100€
➤ Sou des Ecoles	
▪ Subvention annuelle	: 900€
➤ CCAS	: 1 500€

Approbation à la majorité des Conseillers Municipaux présents pour l'attribution des subventions. Une abstention : Mr Geoffrey-Aymeric BOUTRY

2020-16 : Demande de pourvoi en cassation

Vu la décision de la Cour Administrative d'Appel de Lyon en date du 20 février 2020 rendue dans l'affaire Commune de Serves-sur-Rhône/GRIZARD et LIBERA
Madame le Maire propose au Conseil Municipal de contester cette décision devant le Conseil d'Etat et de confier à la SCP DIDIER-PINET le dossier.
Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux

2020-17 : Servitude parcelle A 186

Madame le Maire propose de renoncer et d'annuler la servitude de passage instaurée par la délibération en date du 22 septembre 2005 sur la parcelle A 186.
Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents

2020-18 : Règlement du Conseil Municipal

Madame le Maire expose au conseil municipal que l'article L2121-8 du CGCT, modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 prévoit que : "Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. A ce jour aucun règlement n'était mis en place mais il paraît opportun de mettre en place ce type de règlement sur la commune de Serves-sur-Rhône qui n'est pas dans cette obligation (commune de – de 1000 habitants) afin de réglementer chacune des séances du conseil municipal.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux

2020-19 : Nomination des délégués CNAS

Nomination de Mme Christèle DEFRANCE pour la délégation du CNAS (partie élue) et de Mme Maud SANVERS, secrétaire de Mairie (partie employé)
Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux

2020-20 : Nomination des délégués SDED

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme relative à l'élection des délégués du Syndicat, dont la commune est membre.

Madame le Maire invite donc le Conseil Municipal à élire deux délégués qui feront partie du Comité Syndical du SDED.

Election de Mr Hubert TAVENARD et de Mme Madeleine PUYOU
Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux

2020-21 : Nomination correspondant défense

Madame le Maire propose de nommer Mr Hubert TAVENARD correspondant défense

Questions diverses

- Travaux :
 - Chemin de la Biaune : les puits d'infiltrations sont terminés ainsi que les tranchées drainantes. Le revêtement sera réalisé dans les prochaines semaines.
 - Lotissement les Vergers : terrassement terminé et réseaux hydrauliques en Cours
 - Entretien du ruisseau des Barres et du ruisseau de Combs réalisé par l'équipe rivière d'ARCHE AGGLO (débroussaillage)

- Lecture du mail de Mme AMBROISE – demande d'une piste cyclable entre *SERVES* et *ST VALLIER* :

- Lecture du mail de Mme FRAICHARD – CESU

- Lecture du mail de Mme LABILLE – Garderie (COVID)

- Inscription sur les listes électorales : se munir d'un justificatif d'identité et de domicile.
- Recensement militaire : Les jeunes filles et garçons nés en 2004 doivent se présenter en Mairie. Ils disposent d'un délai d'un mois à compter de la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans. Cette démarche permet :
 - L'inscription à la journée d'appel de préparation à la défense,
 - L'inscription aux examens et concours.
 - L'inscription sur les listes électorales dès leurs 18 ans.Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45



Le Maire

Christèle DEFRANCE